



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'UTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, tenue le 27 janvier 2026 à 18h30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Sont présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur André Langlois, conseiller du district numéro 1
Monsieur Christian Soulières, conseiller du district numéro 4
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5 et maire suppléant
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Sont absents :

Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Louis-Philippe Hébert, conseiller du district numéro 3

Madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Carol-Anne Benjamin, directrice générale adjointe et chargée de projet sont également présentes.

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Robert Pufahl.

La personne qui préside la séance, soit Robert Pufahl, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire Monsieur Robert Pufahl, déclare la séance ouverte à 18h30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026.01.014 Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Administration générale**
 - 3.1 Avis de motion – projet du règlement numéro 804-2025 décrétant les taux de taxes et les taxations de certains services pour l'exercice financier 2026**
 - 3.2 Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 804-2025 décrétant les taux de taxes et les taxations de certains services pour l'exercice financier 2026**
- 4. Travaux publics**



5. Hygiène du milieu
6. Urbanisme et environnement
7. Sécurité publique et service d'incendie
8. Loisirs et culture
9. Période de questions
10. Clôture et levée de la séance
- 10.1 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Appuyé par le conseiller Monsieur André Langlois

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Avis de motion – projet du règlement numéro 804-2025 décrétant les taux de taxes et les taxations de certains services pour l'exercice financier 2026

Le conseiller, Monsieur Christian Soulières, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une séance subséquente, le règlement numéro 804-2025 décrétant les taux de taxes et les taxations de certains services pour l'exercice financier 2026.

Dépôt et présentation du projet du règlement numéro 804-2025 décrétant les taux de taxes et les taxations de certains services pour l'exercice financier 2026

Le conseiller, Monsieur Christian Soulières, dépose le projet du règlement numéro 804-2025 intitulé : « Règlement numéro 804-2025 décrétant les taux de taxes de services sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier et modifiant les règlements antérieurs fixant les taux de taxes de service ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 18h36 à 18h36.

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2026.01.015 **Clôture et levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Léo Soulières

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Cloutier

Il est résolu

De clore et de lever cette séance à 18h37.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Procès-verbal de la Municipalité
de Sainte-Geneviève-de-Berthier



« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*. »


Robert Pufahl,
Maire


Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière